

## SYNTHESES DES INFORMATIONS DONNEES PAR L'IA-DASEN ET LA RECTRICE

### **Des personnels ressources mobilisables pour les directeurs**

Une **équipe de sécurité sanitaire** pourra apporter aux directeurs d'école les conseils et l'aide nécessaire à la mise en œuvre du protocole de sécurité sanitaire. Elle sera disponible à compter du 5 mai et pourra se déplacer dès le 11 mai dans les écoles pour apporter son expertise.

Conseillère de prévention : 06.22.75.05.30

**Les personnels de santé** sont mobilisés pour se mettre au service des équipes pédagogiques de l'académie et pour conduire des actions de formation auprès des enseignants et des élèves sur le respect des mesures de prévention, (des gestes barrières et distanciation physique). Ils pourront intervenir également en cas de suspicion de cas de malades.

**Un référent santé** (infirmière ou médecin de l'éducation nationale) est rattachée à chacune des écoles de l'académie.

**Les psychologues** de l'Education Nationale et personnels RASED seront présentes pour rassurer les élèves et faciliter le retour de toutes celles et ceux qui auraient rencontré des situations personnelles difficiles pendant cette période de confinement

### **Rôle des directeurs**

Le directeur est en lien direct avec les mairies. Il doit jouer un rôle essentiel dans la coordination de cette reprise scolaire mais également un rôle relai auprès des familles. Ils disposeront pour cela d'une décharge totale jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le relais sera pris en concertation avec

voire IEN, par un remplaçant, par un enseignant de l'école ou d'une école voisine.

Les équipes bénéficieront de deux jours de prérentrée, cela signifie que la rentrée des élèves se fera au 14 mai. Ces deux jours seront consacrés à l'appropriation et la mise en œuvre du protocole sanitaire, à l'organisation du présentiel et du distanciel des enseignants en fonction des groupes d'élèves constitués et en tenant compte de la situation des enseignants. Certains pouvant être en situation de santé fragile pour eux-mêmes ou pour l'une des personnes partageant leur domicile. Ils seront placés en travail à distance..

### **Période de transition entre l'accueil et la scolarisation**

La sortie du confinement impose de maintenir cet accueil au moins dans un premier temps en élargissant à d'autres catégories de personnels si d'autres modes de prise en charge n'étaient pas possibles pour ces familles.

Une période d'adaptation du 14 mai au 25 mai

Elle devra permettre :

-de maintenir au moins dans l'immédiat, les accueils pour certaines catégories d'enfants comme cela était le cas pour les enfants de soignants

-d'accueillir dans un premier temps, prioritairement les CM2, par groupes de moins de 15 élèves. La configuration des locaux de votre école et le volume des salles détermineront de manière plus précise le nombre de groupes potentiellement accueillis ainsi que le nombre d'élèves par salle.

-Une organisation sera définie pour accueillir chaque semaine le ou les groupes d'élèves concernés, mais aussi pour assurer la continuité pédagogique de tous les élèves qui ne sont pas

présents à l'école. Qu'ils soient en classe de CM2 ou non, pour l'ensemble des élèves non-présents, le travail en distanciel se poursuivra.

Ces deux semaines serviront à tester une organisation qui réponde au besoin des parents et des élèves, dans le cadre d'un processus lent de sortie de confinement. L'objectif est de ramener les enfants des personnels soignants vers leurs écoles de secteur.

Dès le 25 mai, les CP, puis les CE1 et les GS seront pris en charge progressivement.

### **Communication**

**Un conseil d'école** sera réuni à distance avant la rentrée des élèves pour échanger autour des modalités de la prise en charge de ces derniers.

Chaque famille sera informée au plus vite des conditions d'accueil de son enfant.

L'incertitude sanitaire dans laquelle nous sommes, laisse à penser que nous aurons à organiser une rentrée scolaire 2020 qui sera fort différente, c'est pourquoi, il faut identifier le bon mode d'organisation qui permettra à tous les élèves de retrouver un rythme d'école.

### **Protection des personnels**

**Des masques** dits « grand public » de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%) seront mis à votre disposition dès le 11 mai 2020 à raison de deux masques à utilisation unique par jour de présence à l'école.

### **Les personnels fragiles**

Certains sont dans une situation de santé fragile ou cela peut concerner l'une des personnes partageant le domicile. Ils peuvent se faire connaître auprès de la médecine de prévention. Ils seront alors amenés à exercer leurs missions en télétravail. Si cela n'est pas possible, une autorisation spéciale d'absence (ASA) leur sera délivrée. Ils informeront sans tarder leur inspecteur.

**Cette période servira très certainement à tester une organisation qui permettra d'anticiper la rentrée de septembre 2020.**